

LA LETTRE D'INFORMATION

NOVEMBRE 2025

Mairie – Urbanisme Foncier Juridique

Le garage mécanique a son exploitant

La commune, devenue propriétaire du bâtiment du garage automobile à la mi-octobre, avait parallèlement lancé une procédure de mise en concurrence pour en assurer la continuité d'exploitation. Le Conseil Municipal du 6 novembre a désigné son futur exploitant.

À l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la mairie pour l'exploitation du garage mécanique de La Rosière, deux candidatures ont été reçues. Après analyse et négociation, le Conseil Municipal du 6 novembre a retenu pour les trois prochaines années Monsieur Guillaume SCAGLIA, actuellement mécanicien à Sainte-Foy-Tarentaise.



Âgé de 30 ans, titulaire d'un bac professionnel et d'un BTS en alternance, formé notamment au sein du réseau Volkswagen, Guillaume SCAGLIA intervient aussi bien en entretien courant qu'en mécanique plus technique, y compris sur motoneiges, dameuses et matériel professionnel. **Il exploitera le garage dès cet hiver et met tout en œuvre pour une ouverture dès le 10 décembre prochain.** D'ores et déjà, vous pouvez le contacter et/ou prendre RDV à l'adresse suivante : garagepsb@gmail.com

Cette reprise permet d'assurer une continuité essentielle pour la vie locale, tout en ouvrant une nouvelle page pour ce service apprécié de tous. Guillaume SCAGLIA souhaite proposer un service de proximité ouvert à l'année, au bénéfice des habitants, des professionnels et des vacanciers. Attaché à l'histoire du garage, il souhaite s'inscrire dans une relation de confiance et de proximité, en respectant l'esprit que Daniel et Liliane ANXIONNAZ avaient su créer au fil de leurs 31 années d'activité.

Contact : Flavie DUBUS, fondier@montvalezan.fr



La Lettre d'Information – Commune de Montvalezan – Mensuel

Impression raisonnée sur papier 100% recyclé



Mairie – Direction

Expo Faune de Montvalezan - Invitation

Vous êtes invités au vernissage de l'exposition « La Faune de Montvalezan par les photographes Montvalezanais », qui sera inaugurée lundi 15 décembre à 18h à La Pause. Venez partager un moment de découverte et d'échanges avec les photographes montvalezanais qui ont capturé ces instants précieux.



Cet été, la mairie a lancé un appel aux photographes animaliers passionnés de la commune pour créer l'exposition « La Faune de Montvalezan par les photographes Montvalezanais ». L'objectif : valoriser nos talents locaux, mettre en lumière la richesse de notre faune, renforcer le lien entre habitants et vacanciers, et renforcer aussi le lien entre lieu de vacances et territoire vivant tout au long de l'année. Daniel ARPIN PONT, Joël GAIDET et Thierry VIGNES ont répondu présent et ont sélectionné ensemble, début septembre, 22 photos « riches de sens », témoignant de leurs rencontres avec la faune locale.

L'automne a été consacré au montage de l'exposition et à la réalisation des supports présentant chaque espèce et l'une de ses particularités.

Le vernissage aura lieu lundi 15 décembre à 18h à La Pause. Vous êtes toutes et tous invités à découvrir les clichés et à échanger avec les photographes.

L'exposition restera visible tout l'hiver et durant l'été 2026, avec des visites commentées les mardis à 17h30 pendant les vacances scolaires françaises.

Contact : Magali POSSOZ, accueil@montvalezan.fr

Mairie – Données et statistiques

Le chiffre du mois

101

Le nombre de demandes de forfaits hiver 2025-2026 validées, qui seront achetées par le CCAS pour les jeunes âgés de 5 à 17 ans inclus. À noter : 12 demandes d'extension ont également été formulées pour l'été.

Contact : Heidi GAIDET, stats@montvalezan.fr

Mairie – Domaine Skiable de La Rosière

Skiez couverts pour aller en Italie

Nouveau cet hiver : pour skier côté italien, le casque devient obligatoire pour tous — jusqu'ici réservé aux moins de 18 ans, l'obligation s'étend désormais à tous les pratiquants de glisse : skieurs, snowboarders...



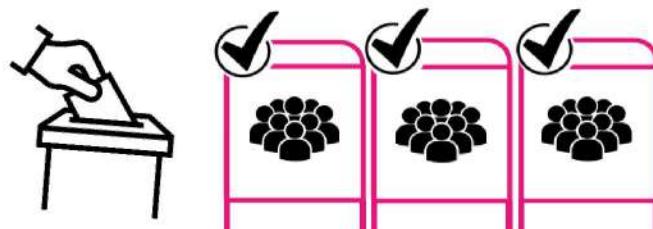
L'Italie renforce sa réglementation pour toutes ses stations : le casque, auparavant obligatoire seulement pour les moins de 18 ans, devient désormais obligatoire pour tous les pratiquants (ski, snowboard, télémark, luge...). Cette évolution concerne directement les skieurs de La Rosière – Espace San Bernardo : **pour basculer sur les pistes de La Thuile, chacun devra porter un casque homologué CE, correctement attaché.** Les contrôles côté italien pourront entraîner une amende et la suspension du forfait en cas de non-respect. Le port du casque reste recommandé côté français, mais il devient indispensable pour profiter pleinement du domaine transfrontalier.

Contact : Flavie DUBUS, foncier@montvalezan.fr

Mairie – Service à la Population

Elections municipales - candidatures

La Préfecture de la Savoie a publié l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2025 fixant les lieux, les dates et les horaires de dépôt des candidatures pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026.



Les déclarations de candidature devront être déposées à la sous-préfecture d'Albertville.

Pour le premier tour de scrutin, les dépôts de candidature seront ouverts du lundi 9 février au jeudi 26 février 2026. Ils pourront être effectués du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h30, à l'exception du jeudi 26 février où la clôture sera prolongée jusqu'à 18h00.

Aucune déclaration ne pourra être reçue après ces délais.

En cas de second tour, les candidatures seront à déposer le lundi 16 mars 2026, de 12h00 à 16h30, ou le mardi 17 mars 2026, de 9h00 à 18h00. Passé ces horaires, aucun dépôt ne pourra être accepté.

Enfin, l'arrêté précise que les candidats devront impérativement prendre rendez-vous via le module dédié mis en place par la Préfecture, qui sera prochainement accessible en ligne. Les modalités complètes figurent dans l'arrêté préfectoral consultable sur le site de la Préfecture de la Savoie.

Pour tout renseignement complémentaire, la Préfecture a ouvert une adresse courriel spécifique :

pref-municipales2026@savoie.gouv.fr

Contact : Sara PIETRASANTA, rh@montvalezan.fr

Mairie – Domaine Skiable de La Rosière

Accès réglementé au domaine skiable

Afin de garantir la sécurité de tous pendant la phase de préparation du domaine skiable, l'arrêté municipal n°2025-243 encadre l'accès aux pistes du 25 novembre au 13 décembre 2025.



Chaque nuit, de 17h à 9h, l'accès à l'ensemble du domaine est strictement interdit. Cette mesure est nécessaire en raison du travail réalisé durant la nuit par les dameuses équipées de treuil, dont la manipulation comporte des risques importants pour toute personne circulant à proximité. Concernant la journée, le domaine est encore en préparation, avec neige de culture, tas de neige et circulation d'engins motorisés. Il est donc vivement déconseillé de pratiquer une activité sur les pistes durant cette période, les conditions pouvant être dangereuses. Toute personne décidant malgré tout d'y aller le fait sous sa seule et entière responsabilité.

Ces mesures permettent aux équipes d'assurer la mise en condition optimale du domaine avant l'ouverture de la station. Rendez-vous le samedi 13 décembre pour le lancement de la nouvelle saison d'hiver !

Contact : Flavie DUBUS, foncier@montvalezan.fr

Mairie – Service à la Population

La photo du mois

Dimanche 9 novembre, cérémonie de commémoration de l'Armistice de la Grande Guerre, un moment solennel partagé avec un public venu en nombre.



Mairie - CCAS - Ressources Humaines

Rejoignez-nous

La mairie recrute à l'année :

- un(e) **Agent(e) Comptable** pour son service Finances ;
- un(e) **Agent(e) Polyvalent(e)** en soutien des Services Administratifs.

La mairie recrute pour janvier et février 2026 :

- deux **Agent(e)s Recenseurs** (recensement de la population)

La mairie recrute pour la saison d'hiver 2025-2026 pour ses services techniques:

- un(e) **Agent(e) Scolaire** pour notre école primaire

Contact : Sara PIETRASANTA, rh@montvalezan.fr

